

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 février 2018

OBJET :

Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n° 2

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans les communes de plus de 3.500 habitants, et dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires au sein du Conseil municipal.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) promulguée le 7 août 2015 impose, dans ce cadre, la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit ainsi permettre aux élus :

- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de leur collectivité ;
- de débattre des orientations pluriannuelles qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Il est rappelé que le rapport remis à l'appui du débat ne constitue pas un avant-projet de budget et que, dès lors, certaines actions définies dans le budget primitif peuvent être différentes de celles affichées dans le rapport d'orientations.

Le document relatif aux orientations budgétaires pour 2018 développera :

- 1 – le contexte économique mondial et national pour 2018
- 2 – les principales mesures de la loi de finances pour 2018
- 3 – une analyse de la situation financière de la collectivité et des principales orientations budgétaires pluriannuelles

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre des principales orientations budgétaires tant en section de fonctionnement que d'investissement, sur la base du rapport d'orientations joint.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconnaît par son vote avoir débattu des principales orientations budgétaires tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 15 février 2018.

Pour Extrait,

 **Michel BREUILLE,**
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	2 février 2018
- Convocation distribuée le :	2 février 2018
- Affichage du compte-rendu le :	16 février 2018
- Affichage du procès-verbal le :	30 mars 2018

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME SAGET, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, MME POYDENOT, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME CADET à MME LEDROIT
- M. LEINSTER à M. CLOMES
- M. RIFF à MME MATHIEU
- M. PROVIN à M. BREUILLE

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. CAUSERO

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire